



ACT

La FAQ du biométhane

Un guide pratique pour
réduire vos émissions
Scope 1 en toute confiance

ACT ON IT.

Table des matières.

01. Qu'est-ce-que le biométhane et comment est-il produit ?

02. Quelles sont les matières premières ?

03. Certificat de biométhane : qu'est-ce qu'une Garantie d'Origine (GoO) et comment cela fonctionne-t-il

04. La différence entre la Garantie d'Origine et le Certificat de durabilité

05. Ce qu'il faut savoir sur le cadre réglementaire et politique de l'Union Européenne

06. Quelles sont les opportunités de commerce transfrontalier du biométhane en Europe ?

07. Quels sont les facteurs qui stimulent la demande des entreprises en biométhane ?

08. Quels sont les facteurs qui déterminent le prix du biométhane?

09. Comment le biométhane peut contribuer à la stratégie de neutralité carbone de votre entreprise ?

10. Quel rôle joue ACT dans la simplification de l'approvisionnement en biométhane ?

11. Comment ACT peut vous aider à naviguer sur le marché du biométhane en toute confiance ?

12. Quelles sont les prochaines étapes ?



01.

Qu'est-ce que le biométhane et comment le produit-on ?

Le biogaz et le biométhane sont deux gaz renouvelables qui contribuent à réduire les émissions sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Leur utilisation est essentielle pour accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs à forte intensité énergétique comme la construction, l'industrie, les transports et l'agriculture.

Dans la plupart des cas, le déploiement du biométhane en remplacement des combustibles fossiles ne nécessite aucun investissement supplémentaire dans de nouvelles infrastructures : le réseau gazier existant est déjà compatible avec le biométhane. C'est un atout majeur pour accélérer la décarbonation et garantir aux consommateurs une énergie renouvelable abordable.

Regardons de plus près le biogaz et le biométhane.



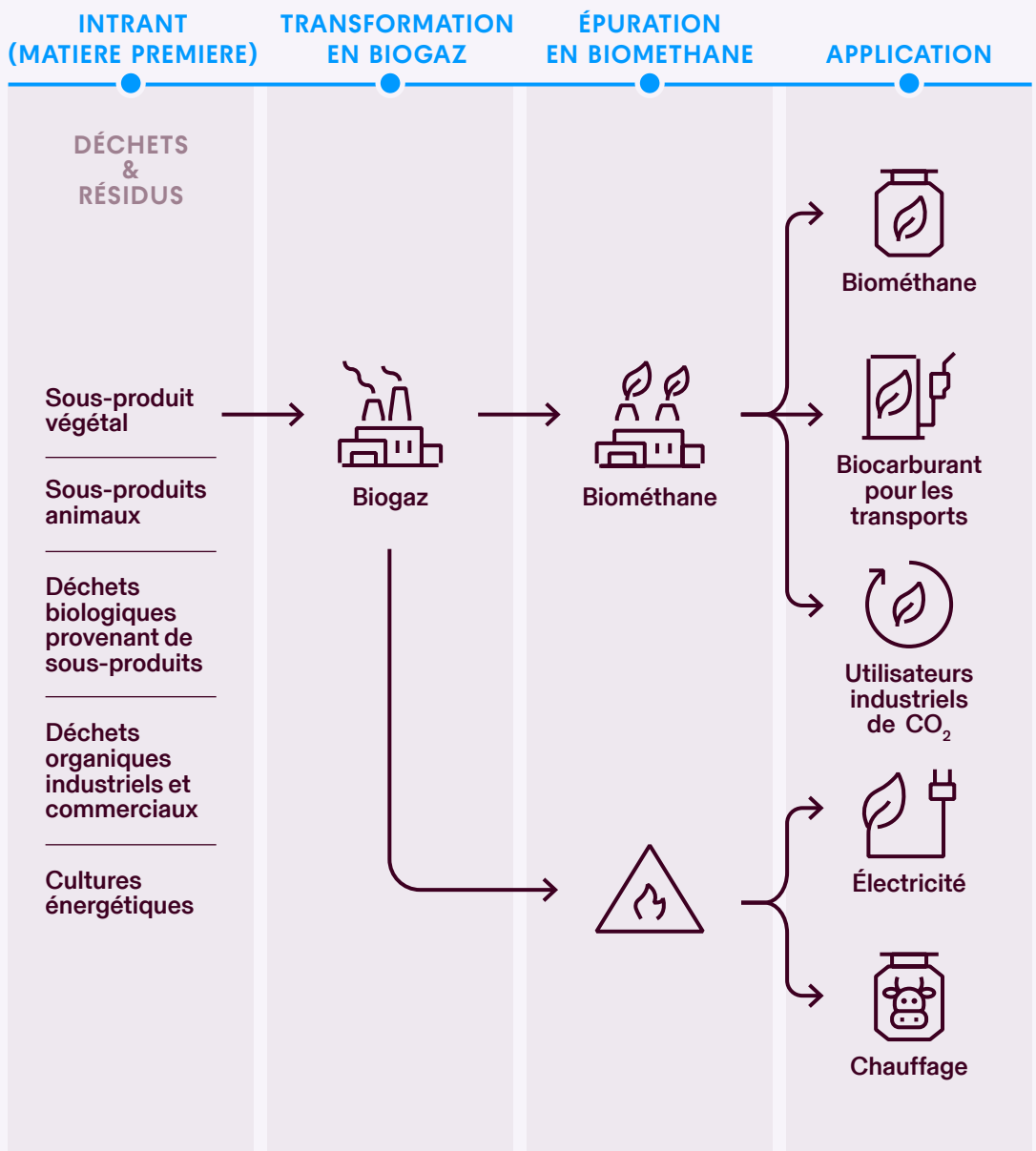
Biogaz

Le biogaz est produit par la décomposition anaérobie de matières organiques -des matières premières - à l'intérieur d'un digesteur. Différentes bactéries y dégradent la matière organique pour générer un gaz renouvelable utilisable dans diverses applications, notamment pour produire l'électricité verte ou fournir du chauffage.

Biométhane

Le biométhane est issu du raffinage et de la purification du biogaz lors d'un processus appelé épuration. Au cours de cette étape, les impuretés telles que le CO_2 , la vapeur d'eau (H_2O), le sulfure d'hydrogène (H_2S), et d'autres composants indésirables sont éliminés, donnant naissance à un gaz pur à haut pouvoir calorifique.

Cette forme épurée de biogaz peut être utilisée comme substitute du gaz naturel et s'intégrer sans difficulté au réseau gazier existant. Le Biométhane trouve également des applications comme carburant pour véhicules, matière première dans certaines industries, ou encore pour la cogénération de chaleur et d'électricité, tout comme le biogaz.



02.

Quelles sont les matières premières ?

Les installations de production de biométhane utilisent une grande variété de matières premières. Celles-ci sont constituées de matières organiques telles que les cultures, les résidus agricoles, le fumier animal et les déchets organiques.

L'intensité carbone et les émissions sur l'ensemble du cycle de vie du biométhane dépendent directement du type de matières premières utilisées pour sa production. Cela s'explique par la manière dont chaque type de ressource est cultivé ou produit.

Par exemple, le biométhane issu des matières premières composées à 100% de déchets limite les changements d'affectations des sols et évite le recours massif aux engrais et pesticides. Ainsi, les déchets organiques présentent une intensité carbone plus faible que les cultures énergétiques cultivées spécifiquement à des fins de production de bioénergie.

En pratique, les installations de production de biométhane utilisent souvent un mélange de différentes matières premières, que l'on peut regrouper en trois grandes catégories.

CATEGORIE 1

Déchets/Résidus

Le biométhane de cette catégorie est produit par des installations qui utilisent exclusivement des déchets comme matières premières. Les sources de déchets les plus courantes incluent les effluents d'élevage (fumier et lisier), les déchets municipaux, ainsi que les déchets issus de l'industrie agroalimentaire.

CATEGORIE 2

Déchets/Cultures

Le biométhane de cette catégorie est produit par des installations qui utilisent un mélange de déchets organiques et de cultures intermédiaires comme matières premières. Les cultures intermédiaires ne sont pas en concurrence avec la production alimentaire : elles sont cultivées entre deux saisons afin d'améliorer la qualité et la santé des sols grâce à la rotation des cultures.

Bien que certaines installations en Europe utilisent encore des cultures énergétiques comme intrants principaux, la réglementation actuelle ne favorise plus cette pratique, entraînant une tendance à la baisse.

Depuis 2017, on observe un net déclin de ce modèle, avec très peu de nouvelles unités fonctionnant exclusivement à partir de monocultures.

CATEGORIE 3

Toutes les autres matières premières

Le biométhane de cette catégorie est produit par des installations qui utilisent un mélange de déchets, incluant certaines cultures alimentaires ou fourragères.

Cependant, la directive RED II impose des restrictions concernant le biométhane issu de ces cultures, qui peuvent ou non entrer en concurrence avec la production alimentaire et ne sont pas approuvées dans le cadre de cette directive.

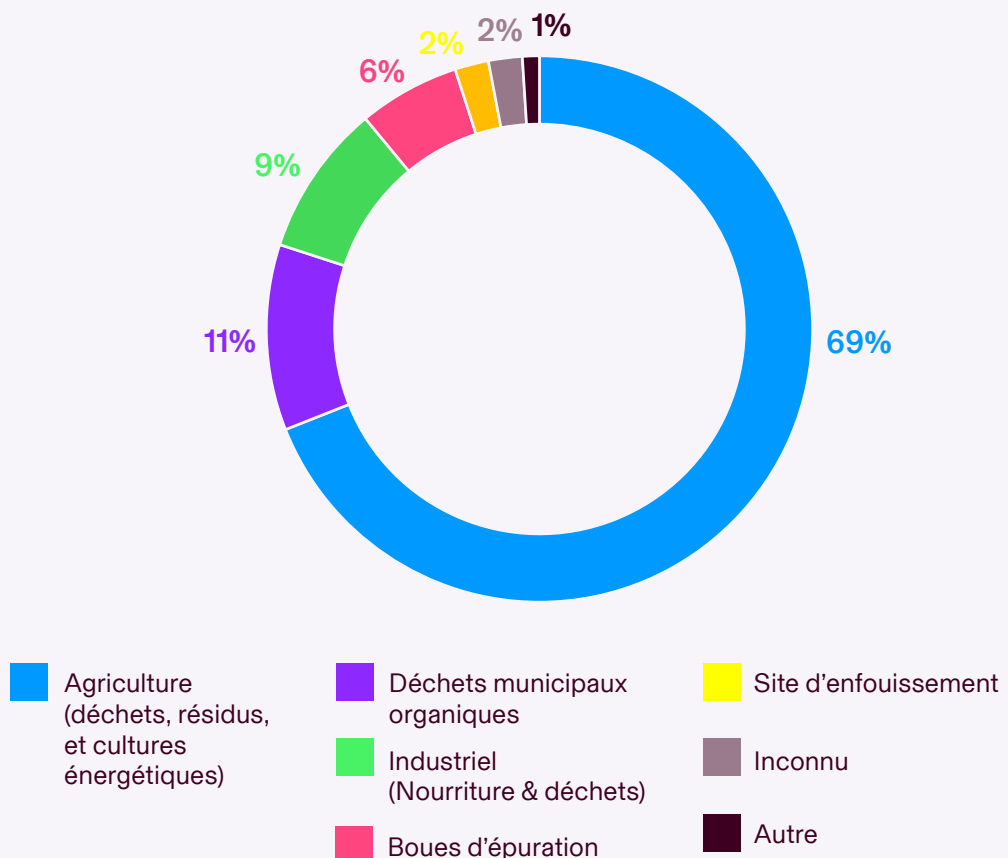




Approvisionnement européen en biométhane selon le type de matière première

Les principaux types de matières premières utilisés dans les installations de biogaz et de biométhane en Europe proviennent du secteur agricole. Cependant, les réglementations nationales diffèrent d'un pays à l'autre, ce qui entraîne une grande diversité des sources d'approvisionnement. Par exemple, alors qu'en France 70% du biométhane provient des résidus agricoles, en Allemagne, environ 80% de la production repose sur les cultures énergétiques, au Royaume-Uni, près de la moitié du biométhane est issue de déchets et de résidus organiques.

Source: EBA Statistical Rapport 2022



03.

Certificats de biométhane: Qu'est-ce qu'une Garantie d'Origine (GoO) et Comment cela fonctionne-t-il?

Biométhane

Le biométhane est injecté dans un réseau gazier commun où il est mélangé au gaz naturel. Pour cette raison, les certificats de Garantie d'Origine (GoO) constituent le seul moyen de prouver la traçabilité du gaz renouvelable.

Garanties d'Origine

Les certificats d'origine (GoO) constituent une approche dissociée permettant de prouver que du biométhane a été injecté dans le réseau gazier à une date donnée, avec une période de validité limitée (généralement 12 mois).

Une GoO peut être échangée sur le marché, puis annulée au moment de la consommation. À partir de ce moment, elle est considérée comme rachetée, un principe essentiel pour garantir ainsi qu'aucune double comptabilisation n'a pas eu lieu.

Injection de biométhane

Le biométhane doit répondre aux normes de qualité pour son injection dans le réseau de gaz naturel. En général, c'est l'opérateur du Réseau de Transport de Gaz (TSO) qui installe les éléments de comptage nécessaires afin de garantir une injection sûre et conforme du biométhane.

Mesure et traçabilité

Les producteurs de biométhane installent des systèmes de mesure et de traçabilité afin de surveiller la quantité et la qualité de biométhane injectée dans le réseau, où il est ensuite mélangé à l'approvisionnement en gaz naturel.

Émission des Garanties d'Origine GoO

Une fois le producteur de biométhane certifié, des certificats de biométhane sont émis pour la quantité de biométhane qu'il produit. Chaque GoO représente un mégawattheure (MWh) de biométhane injecté dans le réseau contenant des informations sur son origine, sa date de production et son impact environnemental*.

* En règle Générale, les certificats de biométhane européen ont une validité d'un an, à l'exception des Renewable Gas Guarantees of Origin (RGGOs) du Royaume Uni, dont la durée de validité peut aller de trois mois à trois ans.

Transactions

Les Garanties d'Origine (GoO) peuvent être échangées entre différents acteurs du marché, notamment les producteurs, courtiers et consommateurs finaux.

Le marché des GoO fonctionne de gré-à-gré, c'est-à-dire que les acheteurs et les vendeurs négocient directement entre eux pour conclure les transactions.

Une GoO peut être échangée plusieurs fois avant d'être consommée. Lorsqu'elle est utilisée par l'utilisateur final, le certificat est alors annulé et ne peut plus être échangé ni consommé par la suite.



04.

La Différence entre la Garantie d'Origine et les Certificats de Durabilité

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Alors qu'un certificat de Garantie d'Origine vise spécifiquement à attester l'origine renouvelable d'une énergie, le Certificat de Durabilité (PoS) est une certification plus globale. Il prend en compte des aspects de durabilité plus larges, allant au-delà de la seule provenance de l'énergie, et s'inscrit souvent dans une démarche de conformité réglementaire. L'utilisation et l'exigence associée à chacun de ces certificats peuvent varier selon le contexte et les objectifs du processus de certification.

PAR EXEMPLE

La Directive sur la Qualité des Carburants (*Fuel Quality Directive* – 2009/30/CE) joue un rôle essentiel dans la réglementation des spécifications des carburants et dans la mise en place d'objectifs obligatoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les fournisseurs de carburants du secteur des transports.

Pour atteindre ces objectifs, la directive encourage l'utilisation de biométhane, de biocarburants et de carburants alternatifs conformes aux critères définis dans la Directive sur les énergies renouvelables (RED II – 2018/2001/UE).

Dans ce cadre, la certification de durabilité (PoS) s'impose comme un élément clé, constituant une condition essentielle pour démontrer la durabilité des biocarburants livrés.

Le lien entre les Garanties d'Origine (GoO) et la certification PoS dans le secteur des transports permet ainsi d'établir un système transparent et fiable, en cohérence avec les objectifs plus larges de l'Union européenne visant à promouvoir la durabilité et à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie du transport.

REMARQUE

Il est important de se référer aux schémas de certification du biométhane, aux normes sectorielles ou encore aux autorités compétentes pour obtenir les informations les plus précises et les plus récentes.

Les processus et critères de certification peuvent en effet varier selon les cadres réglementaires et évoluent régulièrement au gré des nouveaux développements dans le domaine de la certification en matière de durabilité.



Garantie d'Origine (GoO)

Certificat de Durabilité (PoS)

QUEL EST LEUR OBJECTIF?

Divulguer des attributs renouvelables du biométhane au consommateur final, conformément à l'article 19 de la directive RED II.

Les certificats de durabilité démontrent la conformité aux critères de durabilité du biométhane renouvelable définis par la directive RED II (articles 25 à 30).

Ils sont délivrés dans le cadre de schémas volontaires reconnus par la Commission européenne, tels que ISCC et REDcert.

QUE DOCUMENTENT-ILS?

L'origine et les caractéristiques de l'installation de production, la période de production, la vérification de l'absence de double comptabilisation ou de double vente (via audit), date de mise en service de l'installation, la technologie utilisée, et le régime de soutien public éventuel. Certains certificats incluent également des données sur les matières premières utilisées et sur l'intensité carbone finale du gaz produit.

Les certificats contiennent des informations détaillées sur les méthodes de production, notamment, comme la source des matières premières, la quantité de Biométhane produite, les économies d'émissions de gaz à effet de serre réalisées, ainsi que les informations relatives à l'ensemble des étapes de la chaîne de valeur du biométhane.

UTILISATION

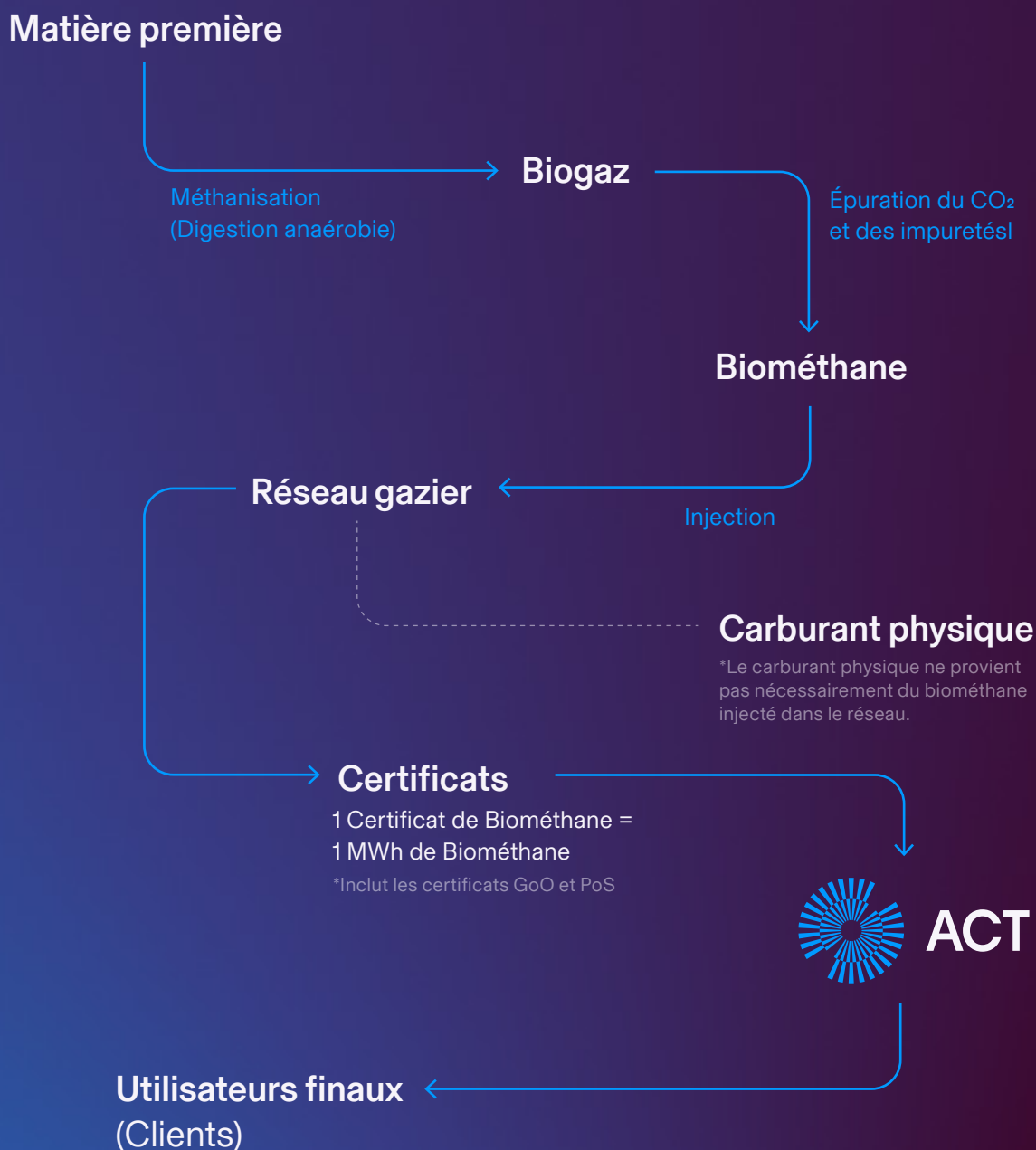
Principalement utilisées par des acheteurs volontaires disposant d'objectifs de durabilité liés au Scope 1. Acheter des Garanties d'Origine (GoO) permet à votre entreprise de revendiquer l'utilisation d'un volume équivalent de gaz renouvelable, exprimé en MWh. Les GoO doivent ensuite être annulées dans le registre correspondant, une démarche qu'ACT peut effectuer pour le compte de votre entreprise. Une fois la GoO correctement annulée, votre entreprise peut revendiquer, déclarer et communiquer son utilisation de gaz renouvelable en toute transparence.

Les organisations qui doivent démontrer leur conformité aux critères de la directive RED II, ou qui souhaitent disposer de données détaillées sur le cycle de vie, l'intensité carbone et les matières premières utilisées, peuvent acquérir un certificat de durabilité (PoS).

L'achat par contrat ou la possession d'une Garantie d'Origine (GoO) délivrée par un organisme émetteur national est également requis afin de garantir la traçabilité du biométhane et d'assurer l'absence de double comptabilisation.



Le processus de contractualisation de biométhane



05.

Ce qu'il faut savoir sur le cadre réglementaire & politique de l'UE

Le secteur du biométhane est encore relativement jeune par rapport aux autres secteurs des énergies renouvelables.

Bien que des actions mondiales soient en cours pour élaborer et mettre en œuvre des normes de certification et de qualité pour le biométhane, plusieurs obstacles persistent. Ces freins affectent à la fois le développement des unités de production de biométhane et la standardisation des schémas de certification, tant au niveau national qu'international.

Au sein de l'Union européenne, des efforts continus ont été déployés ces dernières années afin d'établir des normes cohérentes pour les gaz renouvelables. Parmi les principales initiatives qui permettent de mieux comprendre le cadre réglementaire actuel en Europe, on peut citer :



2018

Directive européenne sur les énergies renouvelables (RED II) – Introduction des Garanties d'Origine (GoO)

Une fois le biogaz produit, il est généralement purifié en biométhane afin de répondre aux normes de qualité exigées pour son injection dans le réseau de gaz naturel.

2022

RePowerEU : 35 milliards m³ de biométhane à l'horizon 2030

En réponse à la crise énergétique européenne provoquée par une dépendance excessive au gaz naturel importé, la Commission européenne a considérablement relevé, en 2022, son objectif de capacité de production de biométhane, le portant à 35 milliards de mètres cubes (bcm) d'ici 2030.

Cela représente environ dix fois la production annuelle actuelle de biométhane au sein de l'Union européenne.

*Les 35 milliards de mètres cubes constituent un objectif non contraignant.

2023

RED III – Objectifs renforcés en matière d'énergies renouvelables pour l'Union européenne

La nouvelle Directive sur les énergies renouvelables (RED III) relève la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique globale de l'Union européenne, la faisant passer de 32% à 42,5%. Les États membres devront contribuer à atteindre ces objectifs plus ambitieux, en particulier dans les secteurs où l'adoption des énergies renouvelables reste lente. Pour le secteur des transports, chaque pays pourra choisir entre une cible de 29% d'énergies renouvelables ou réaliser une réduction de 14,5% de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. La nouvelle directive prévoit également qu'à cette échéance, 5,5 % des carburants fournis au secteur des transports devront provenir de biocarburants avancés.

EU MÉCANISMES DE SOUTIEN DES ÉTATS MEMBRES

Chaque pays dispose de réglementations, incitations et subventions spécifiques pour le biogaz et le biométhane. Ces facteurs locaux jouent un rôle déterminant dans la formation du prix et influencent fortement la compétitivité du biométhane sur chaque marché national.

06.

Quelles sont les opportunités de **commerce transfrontalier** du biométhane en Europe?

Malgré les efforts des acteurs du secteur et des instances gouvernementales, il n'existe pas encore de marché européen unifié du gaz renouvelable, et le biométhane n'est pas encore pleinement intégré aux marchés nationaux du gaz.

Pour atteindre ces objectifs de manière efficace, plusieurs initiatives de marché issues du secteur privé œuvrent à faciliter le commerce transfrontalier du biométhane

Registre européen des gaz renouvelables (ERGaR)

Le système de certificats d'origine ERGaR (CoO Scheme) et le schéma gazier AIB EECS définissent les exigences techniques nécessaires aux transferts transfrontaliers de biométhane. Le schéma ERGaR CoO, géré par le Registre européen des gaz renouvelables (ERGaR), facilite le commerce transfrontalier du biométhane depuis 2021. Au premier trimestre 2024, le volume de biométhane transféré via le schéma ERGaR CoO a atteint 723 GWh, soit près du double du volume enregistré au trimestre précédent.

Le système de certificats d'origine ERGaR (CoO Scheme) et le schéma gazier AIB EECS définissent les exigences techniques nécessaires aux transferts transfrontaliers de biométhane.

Le schéma ERGaR CoO, géré par le Registre européen des gaz renouvelables (ERGaR), facilite le commerce transfrontalier du biométhane depuis 2021.

Au premier trimestre 2024, le volume de biométhane transféré via le schéma ERGaR CoO a atteint 723 GWh, soit près du double du volume enregistré au trimestre précédent.

Association des organismes émetteurs (AIB)

L'Association des organismes émetteurs (AIB) vise à rassembler les organisations européennes responsables des systèmes de suivi des attributs énergétiques pour tous les vecteurs et technologies énergétiques. Dans le but de mettre en place un système international fiable et sécurisé de garanties d'origine (GoO), l'AIBa élaboré un cadre normalisé appelé « Système européen de certificats énergétiques » (EECS).

Ce système établit des principes communs et des règles opérationnelles. Pour optimiser les transferts transfrontaliers, en particulier lorsque les volumes augmentent, et pour garantir la fiabilité de ces transferts, il est essentiel d'harmoniser les détails supplémentaires. L'EECS joue un rôle central dans la rationalisation de ces détails tout en restant adaptable à l'évolution des circonstances, favorisant ainsi le consensus entre les organismes émetteurs.



07.

Quels sont les facteurs qui stimulent la demande des entreprises en Biométhane?

Indépendance énergétique européenne

La Commission européenne a fait de l'indépendance énergétique de l'Union européenne vis-à-vis des importations une priorité claire et immédiate. Dans le cadre du plan REPowerEU, elle a identifié le biométhane comme un élément essentiel de la réponse à la crise énergétique et un levier stratégique pour renforcer la sécurité énergétique du continent.



Le biométhane est un levier essentiel pour les entreprises engagées dans la lutte contre le changement climatique. Son efficacité et son utilisation sont reconnues et encouragées pour des actions de fixation d'objectifs climatiques et les normes internationales de reporting des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Objectifs climatiques fondés sur la science

Des milliers d'entreprises à travers le monde choisissent de s'aligner sur la Science Based Targets initiative (SBTi), qui fournit un cadre méthodologique pour définir des objectifs climatiques conformes à l'Accord de Paris et alignés sur les recommandations du GHG Protocol. Bien qu'il n'existe pas de section spécifiquement consacrée au biométhane, son utilisation et sa comptabilisation s'inscrivent dans les principes et méthodologies plus larges établis par ces cadres de référence.

Avancées technologiques

Les progrès des technologies de production de biométhane ont rendu le processus plus efficace et plus économique. Les innovations en matière de digestion anaérobie et de techniques d'épuration du biogaz ont permis de réduire les coûts de production, faisant du biométhane une solution énergétique compétitive et viable pour les entreprises.



08.

Quels sont les facteurs qui déterminent le prix du biométhane?

Le prix du biométhane est déterminé par une combinaison de facteurs, similaires à ceux qui influencent la tarification des autres sources d'énergie.

Ces facteurs peuvent varier selon les régions et les dynamiques de marché, mais incluent généralement :

Régimes de subventions

L'un des principaux facteurs influençant le prix du biométhane est l'existence — ou l'absence — de dispositifs de soutien financier. Chaque pays applique des réglementations, incitations et subventions spécifiques au biométhane. Ces facteurs locaux jouent un rôle déterminant dans la formation des prix et la viabilité économique des projets.

Demande du marché

Le niveau de demande en biogaz et biométhane dans différents secteurs — production d'énergie, chauffage, refroidissement ou transport — influence directement les prix. Une demande élevée tend généralement à se traduire par une hausse des prix.

Matières premières

Les différents intrants utilisés pour produire du biogaz nécessitent des procédés variables, ce qui peut faire fluctuer les coûts de production. Par exemple, les résidus agricoles et les déchets alimentaires, souvent abondants, ont tendance à réduire les coûts de production. À l'inverse, certains intrants peuvent provenir de sources non durables ou non circulaires : les matières issues de flux de déchets sont ainsi mieux valorisées que celles nécessitant des terres dédiées. D'autres éléments, tels que le contenu énergétique des intrants ou leur éligibilité à des incitations réglementaires, influencent également le prix.

Certification

Il existe de nombreux organismes de certification pour la production de biogaz et de biométhane, qu'ils soient privés ou publics, et leur rigueur varie selon les pays et les réglementations locales. Les certifications de durabilité (PoS) jouent un rôle clé, mais tous les schémas de certification ne sont pas soumis au même niveau d'exigence.

Millésime

Chaque certificat est associé à une date d'émission, qui influe sur sa valeur de marché. Ainsi, les certificats plus récents ou plus anciens peuvent être valorisés différemment, selon la période de création et les conditions du marché au moment de leur émission.

Il convient de noter que le biométhane demeure une marchandise environnementale relativement récente, et que son marché est encore en phase de structuration. Cet élément constitue un facteur important dans la formation du prix du biométhane.



09.

Comment le biométhane peut contribuer à la stratégie de neutralité carbone de votre entreprise ?

En plus de réduire les émissions du Scope 1, l'achat de biométhane présente plusieurs avantages majeurs pour votre organisation, à la fois environnementaux, économiques et sociaux.

Voici les principales raisons pour lesquelles votre entreprise devrait envisager d'investir dans le biométhane :

ATTEINDRE VOS OBJECTIFS DE DURABILITÉ ET RESPECTER LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les entreprises peuvent réduire leurs émissions de GES liées à la consommation de gaz naturel en achetant des certificats de biométhane ou du biométhane physique. Cette démarche contribue à atteindre les objectifs climatiques, à se conformer aux exigences réglementaires, tout en renforçant la résilience énergétique de leurs activités.

RESTER COMPÉTITIF

Les consommateurs, investisseurs et citoyens accordent une importance croissante aux entreprises qui s'engagent activement à réduire leurs émissions et à favoriser un avenir durable. En s'approvisionnant en gaz renouvelable via des certificats de biométhane, votre entreprise peut renforcer son avantage concurrentiel et devenir un acteur de référence dans son secteur, en apportant une preuve concrète de ses efforts de décarbonation auprès de l'ensemble de ses parties prenantes.

AGIR DE MANIÈRE TRANSPARENTE POUR LE CLIMAT

Les Garanties d'Origine (GoO) permettent à votre entreprise de retracer l'origine de sa consommation d'énergie et d'en attester le caractère renouvelable, conformément aux standards de traçabilité en vigueur. Les émetteurs de GoO vérifient l'origine de l'énergie et délivrent un certificat par MWh produit par des fournisseurs de gaz renouvelable certifiés.



Cadre volontaire de référence



Le Guide du Scope 2 du Greenhouse Gas Protocol (GHGP) incluait auparavant une disposition autorisant l'application de ses critères relatifs aux certificats d'attributs énergétiques (EAC) au Scope 1. Cependant, cette disposition a été supprimée en 2019. Depuis, la décision concernant l'applicabilité des certificats de biométhane pour la réduction des émissions du Scope 1 est laissée à la discrétion des entreprises et de leurs auditeurs en matière de durabilité. Ainsi, les organisations disposent d'une autonomie accrue pour définir leur propre approche de durabilité.

De nouvelles orientations provisoires sur les solutions basées sur le marché devraient être publiées au quatrième trimestre 2025.

“ En l'absence de directives précises, les entreprises achetant des certificats sont invitées à consulter leurs auditeurs et à prendre en compte les règles établies par les programmes de fixation d'objectifs pertinents ou les réglementations applicables dans leur juridiction, afin de déclarer ces achats de manière transparente et en conformité avec les principes de comptabilisation et de reporting des GES. ”

— GHGP, directives provisoires



“ La Science Based Targets initiative (SBTi) recommande actuellement aux entreprises de suivre les orientations du GHG Protocol Corporate Standard concernant l'utilisation des gaz verts. ”

(SBTi – Corporate Net-Zero Standard)



Le Greenhouse Gas Protocol (GHGP) recommande de se conformer aux programmes de fixation d'objectifs pertinents, mentionnés précédemment. Le Carbon Disclosure Project (CDP) fournit à ce sujet des orientations essentielles.

Lorsque le gaz est acheminé par un réseau partagé comprenant à la fois des sources renouvelables et non renouvelables, des certificats sont requis afin de démontrer l'origine renouvelable du gaz consommé.

(Questionnaire de reporting)

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la publication « Interim Update on Accounting for Biomethane Certificates » du GHG Protocol (août 2023). Le CDP étant aligné sur le GHG Protocol, les lignes directrices relatives au reporting du biométhane pourraient évoluer à la suite de la publication du guide actualisé "Land Sector and Removals Guidance".

10.

Quel rôle joue ACT dans la simplification de l'approvisionnement en biométhane?

Forts d'une expertise approfondie du marché et d'un vaste réseau de producteurs de biométhane à travers l'Europe, nous sommes en mesure de concevoir des stratégies d'approvisionnement sur mesure, alignées sur vos objectifs de durabilité, vos exigences techniques et votre budget.



COURT-TERME Achat au comptant

Nous évaluons les besoins spécifiques de votre entreprise afin d'identifier la solution la plus adaptée – qu'il s'agisse d'une livraison physique, de certificats de biométhane, et/ou de la prise en compte des exigences de mass balance (*bilan massique*). Dans certains pays, les certificats de biométhane peuvent être utilisés pour satisfaire aux obligations de conformité dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'UE (EU ETS).

MOYEN-TERME Enlèvement de production

Nous pouvons vous mettre en relation avec une installation de production de biométhane afin de structurer un accord pluriannuel à prix fixe pour votre approvisionnement en biométhane.

Selon la structure de la transaction, cet accord peut inclure une livraison physique et/ou des certificats de biométhane. L'achat total ou partiel de volumes futurs issus d'unités de production spécifiques constitue une alternative de haute qualité à l'achat de volumes fixes de biogaz déjà produits. Cette approche vous offre une meilleure traçabilité de l'origine du biométhane et permet un contrôle qualité renforcé.

De plus, les achats à terme contribuent à aider les producteurs de biométhane à planifier leur production à long terme et à investir dans leur développement.

LONG-TERME Contrats d'achat de gaz

Nous vous accompagnons dans la structuration d'un accord juridique entre vous (acheteur) et un vendeur ou développeur d'installation de biométhane.

En contrepartie, l'acheteur reçoit du biométhane – sous forme physique ou de certificats – pour chaque MWh d'énergie produit.

Les GPA sont des contrats à long terme, généralement conclus sur 10 à 15 ans, et sont adossés à la solvabilité de l'acheteur.

L'accord définit un prix fixe auquel l'acheteur s'engage à acheter le biométhane produit par une nouvelle installation ou un projet de modernisation de biogaz existant.

Cette stratégie d'approvisionnement vous offre une maîtrise directe de votre source de gaz renouvelable, ainsi qu'une visibilité budgétaire à long terme.

Nous offrons une voie d'accès supplémentaire au marché pour les organisations souhaitant s'approvisionner en biométhane.

Approvisionnement couplé

Lorsqu'une Garantie d'Origine (GoO) et du gaz physique sont échangés dans le cadre d'un même contrat, on parle d'un contrat GoO couplé, également appelé tarif vert (*green tariff*). Dans ce type de contrat, du gaz « gris » (issu d'une source non renouvelable) est associé à des GoO provenant d'une source renouvelable, directement au sein du contrat d'approvisionnement avec le consommateur final. Une idée reçue fréquente consiste à penser que les tarifs verts garantissent que les GoO et le gaz livré proviennent du même site de production.

En réalité, cette traçabilité directe n'est possible que lorsque les GoO sont achetées dans le cadre d'un Gas Purchase Agreement (GPA), ou lorsque le fournisseur d'énergie le précise explicitement dans le contrat. Toutefois, les contrats à long terme d'enlèvement de gaz vert (*green gas offtakes*) constituent encore un marché en développement.

- + Un contrat unique pour le gaz physique et les GoOs
- Moins de transparence sur les caractéristiques des GoO (matière première, millésime, etc.)
- Forte dépendance vis-à-vis du fournisseur d'énergie pour l'obtention de prix compétitifs sur les GoO et la visibilité sur les opportunités du marché.

Approvisionnement dissocié

Lorsqu'une Garantie d'Origine (GoO) et du gaz physique sont échangés dans le cadre de contrats distincts, on parle d'un contrat GoO dissocié.

Le consommateur final peut ainsi conserver son contrat de fourniture de gaz avec son fournisseur habituel, tout en l'associant séparément à un nombre équivalent de GoO achetées auprès d'un tiers indépendant.

Ce mode d'approvisionnement dissocié permet de s'affranchir de la dépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergie traditionnels pour la reconnaissance des crédits verts, tout en mettant en place un processus d'achat de biométhane sur mesure.

Il offre également une transparence accrue sur l'origine du gaz renouvelable et sur les actifs de production associés.

- + Transparence accrue sur les caractéristiques des GoO pour le reporting des réductions d'émissions conformément aux cadres CDP / SBTi / RE100, ainsi que sur les facteurs de marché et d'arbitrage propres au pays d'approvisionnement.
- + Accès à l'ensemble des vendeurs du marché des GoO, garantissant des prix compétitifs.
- Deux entités contractuelles distinctes : l'une pour le gaz physique, l'autre pour les GoO.



11.

Comment ACT peut vous aider sur le marché du biométhane en toute confiance

Présence mondiale, ancrage local

Notre équipe commerciale dédiée, composée de plus de 60 experts, est à votre service et entretient des relations de confiance à travers l'ensemble de l'industrie européenne du biométhane. Nous parlons votre langue : nos locuteurs natifs présents sur tous les marchés clés garantissent des négociations fluides et efficaces. De plus, notre vaste réseau logistique, couvrant les flux physiques et le bilan massique, nous permet de valider vos devis et de sécuriser les meilleures options tarifaires selon vos besoins.

Infrastructure et accompagnement administratif

Faites confiance à notre expertise, notre expérience et notre infrastructure solide pour une gestion fluide et sécurisée de vos opérations de biométhane. Notre département Conformité et Durabilité est spécialisé dans les principaux schémas de certification européens couvrant tous les secteurs de l'énergie, vous offrant un accompagnement fiable pour naviguer sereinement dans les exigences réglementaires.

Veille réglementaire et suivi des tendances

Notre équipe Recherche & Développement participe activement aux actions de représentation du secteur et vous tient informé des évolutions réglementaires sur le marché européen, afin de vous aider à anticiper les changements.

Grâce à notre expérience approfondie du marché du biométhane non subventionné, des régimes locaux et du marché des Biotickets, nous vous apportons des analyses stratégiques et des perspectives concurrentielles précieuses pour éclairer vos décisions et renforcer votre position sur le marché.

13+

ans d'expérience sur les marchés du biométhane

9,000+

clients dans le monde entier (en croissance)

100+

expert dédiés au biométhane



12.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Compréhension & Découverte

Les experts ACT rencontreront votre entreprise afin de répondre à toutes vos questions restantes et d'engager des échanges autour de vos besoins et attentes spécifiques.

RÉUNION EN LIGNE

Proposition indicative

Une fois votre entreprise intégrée, ACT peut élaborer et partager une proposition sur mesure incluant des prix indicatifs. Nous prendrons ensuite le temps concernant vos questions et de vos retours afin d'ajuster la solution à vos besoins spécifiques.

E-MAIL

Proposition ferme

Une fois toutes les exigences de votre entreprises validées, ACT vous transmettra une proposition ferme précisant les volumes et les prix convenus.

E-MAIL

Contract

ACT enverra un contrat à votre entreprise.

DOCUMENT NUMÉRIQUE

Communiquer vos besoins

Votre entreprise réunit et partage les informations avec ACT en détaillant vos préférences concernant les besoins et les exigences spécifiques, y compris le pays d'origine, la consommation approximative, et le calendrier.

E-MAIL

Finaliser les besoins

Ensemble, nous discuterons de la proposition et nous répondrons à toutes les questions et écouterons tous les commentaires que vous pourriez avoir.

RÉUNION EN LIGNE

Confirmation de la transaction

Une fois que toutes les exigences de votre entreprise sont satisfaites et que l'ensemble des parties sont en accord, ACT procédera à l'approvisionnement en biométhane selon les volumes requis.

E-MAIL

Livraison

ACT prend en charge l'administration pour le compte de votre organisation afin de garantir la bonne livraison et la radiation des certificats en votre nom. Pour soutenir vos actions de communication, nous vous remettons également un certificat symbolique attestant de votre achat de biométhane.



Nous sommes ACT

ACT conçoit et propose des solutions environnementales complètes et innovantes qui permettent aux entreprises du monde entier d'agir concrètement et d'atteindre leurs objectifs environnementaux de manière efficace et transparente — quelle que soit l'ambition de ces objectifs.

Grâce à une approche intégrée alliant identification de solutions, stratégies d'approvisionnement optimisées, développement de projets environnementaux, outils numériques de décarbonation innovants et produits environnementaux physiques, ACT simplifie et fluidifie le parcours de décarbonation de ses clients.

Depuis 2009, plus de 9 000 clients ont choisi ACT comme partenaire stratégique de décarbonation, s'appuyant sur son expertise approfondie en matière de réglementations environnementales internationales, de marchés, de normes, de produits et de technologies, afin d'obtenir des résultats concrets et d'atteindre leurs cibles climatiques.

L'exception: ACT Financial Solutions. En tant que société d'investissement agréée sous licence MiFID II, ACT Financial Solutions est soumise à des exigences légales spécifiques qui influencent la formulation de toute communication à son sujet. Ainsi, lors de toute référence à ACT Financial Solutions, une distinction claire doit être faite avec ACT, et une validation préalable du contenu est requise. Toute prise de parole ou rédaction au nom de ACT Financial Solutions nécessite donc un brief complémentaire.

Notre histoire, Étapes clés & Croissance

2009

Création d'ACT

Création d'ACT, l'un des premiers acteurs du marché du Système d'échange de quotas d'émission de l'UE (EU ETS).

Dès ses débuts, ACT aide ses clients à atteindre leurs objectifs environnementaux et commence à impulser un changement durable et concret.

2010

Entrée sur le marché de l'efficacité énergétique

Nos clients atteignent leurs objectifs environnementaux et réglementaires grâce à notre gamme complète de solutions d'efficacité énergétique.

2014

Ouverture du bureau de New York

Nous commençons à proposer des solutions adaptées aux marchés régionaux pour nos clients basés en Amérique du Nord.

2018

Ouverture du bureau de Shanghai

Des solutions environnementales locales peuvent désormais être proposées depuis notre nouveau bureau à Shanghai.

Introduction d'ACT Financial Solutions

ACT ouvre une entité dédiée aux produits financiers réglementés, conformément à la directive MiFID II.

2019

Ouverture du bureau de Paris

ACT ouvre un bureau en France, dédié au développement de projets d'efficacité énergétique et à la gestion des certificats blancs (CEE).

2021

Bridgepoint devient partenaire d'ACT

ACT accueille Bridgepoint en tant qu'investisseur minoritaire, valorisant l'entreprise à plus d'un milliard de dollars américains.

2022

Ouverture du bureau de Singapour

ACT étend sa présence afin de mieux accompagner la région Asie-Pacifique avec ses solutions environnementales.

Lancement de projets climat en tant que service

Nous commençons à concevoir et développer des projets de réduction et de captation des émissions de carbone à fort impact, afin de renforcer notre contribution et de mieux accompagner nos partenaires.

2023

Acquisition de Green Project Technologies

Nous élargissons notre offre afin d'aider nos clients à calculer, gérer et communiquer leurs émissions de manière plus efficace, tout en optimisant l'atteinte de leurs objectifs environnementaux.

2024

Ouverture des bureaux de Londres et Tokyo

ACT ouvre un bureau à Londres afin de mieux accompagner ses clients participant au système d'échange de quotas britannique (UK ETS), ainsi qu'un bureau à Tokyo pour aider les entreprises japonaises à atteindre plus efficacement leurs objectifs environnementaux.

ACT Commodities devient ACT Group

ACT Commodities devient ACT Group, afin de mieux refléter la diversité et l'envergure des produits et solutions que nous proposons à nos clients.

2025

Lancement du nouveau site internet

Notre nouveau site web ACT Group, plus ergonomique et intuitif, est désormais en ligne, offrant à nos clients un accès simplifié à nos solutions environnementales à l'échelle mondiale.

Ouverture des bureaux de Madrid et Miami

L'ouverture d'un nouveau bureau à Miami renforce notre présence en Amérique latine, tandis que notre bureau de Madrid étend l'accès à nos solutions environnementales centrées sur les clients dans l'ensemble de la région.



Nous croyons que la durabilité doit être concrète et accessible. C'est pourquoi nous donnons à chaque entreprise les moyens d'agir pour atteindre ses objectifs environnementaux.

**C'est notre ambition. Quelle est la vôtre?
ACT ON IT.**



SIÈGE D'AMSTERDAM

Strawinskylaan 3127
1077 ZX Amsterdam
The Netherlands

+31 (0)20 8911780
info@actcommodities.com



Ce document / cette présentation contient des informations exclusives et confidentielles appartenant à ACT [Commodities (Group) B.V.]. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, copiée, transmise, stockée dans un système d'extraction de données, ni traduite dans une langue humaine ou informatique, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit – électronique, manuel ou autre – sans l'autorisation écrite préalable d'ACT. Si vous avez reçu cette présentation par erreur, veuillez en informer immédiatement l'expéditeur et supprimer / détruire toutes les copies existantes.